

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1739)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
M. Verdier

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« accusé »

le mot :

« avis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.